

adopté

## SÉNAT

le 1<sup>er</sup> décembre 19641<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la Convention entre la France et le Danemark relative au service militaire des double-nationaux, signée à Paris le 6 juin 1963.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la France et le Danemark relative au ser-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 663, 959 et In-8° 235.

Sénat : 292 (1963-1964) et 11 (1964-1965).

vice militaire des double-nationaux, signée à Paris le 6 juin 1963, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1964.

*Le Président,*

*Signé : Gaston MONNERVILLE*

---

N. B. — Voir le document annexé au numéro 663 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).